

MASSIF DE CHAOURCE

Forêts domaniales Rumilly et Aumont



LE TERRITOIRE

D'une surface de 1 389ha (dont 150 ha en Réserve Biologique Intégrale), ce nouveau territoire fait partie des 12 000ha du massif de Rumilly-Chaource. D'un accès facile, cette forêt de plaine à dominante de futaie feuillue présente un biotope favorable aux ongulés.

Ses atouts pour la chasse

Ce territoire est composé de deux blocs distincts permettant d'alterner les battues.

L'absence de relief facilite l'accès aux postes.

Les stades variés de peuplements assurent des zones de remises aux ongulés.

Les prestations proposées

La battue

Concerne le tir du sanglier, du chevreuil et des grands cervidés.

Partenaires à l'année recherchés en priorité mais possibilité de partenaires sur plusieurs jours ou à la journée.

Le nombre de traques varie selon la taille des enceintes avec une pause le midi pour le repas au restaurant.

Mode de chasse

Arme à feu : tir à balle obligatoire, arme rayée de préférence.

Chasse à l'Arc (possibilité d'inclure jusqu'à 5 à 8 archers dans la traque)

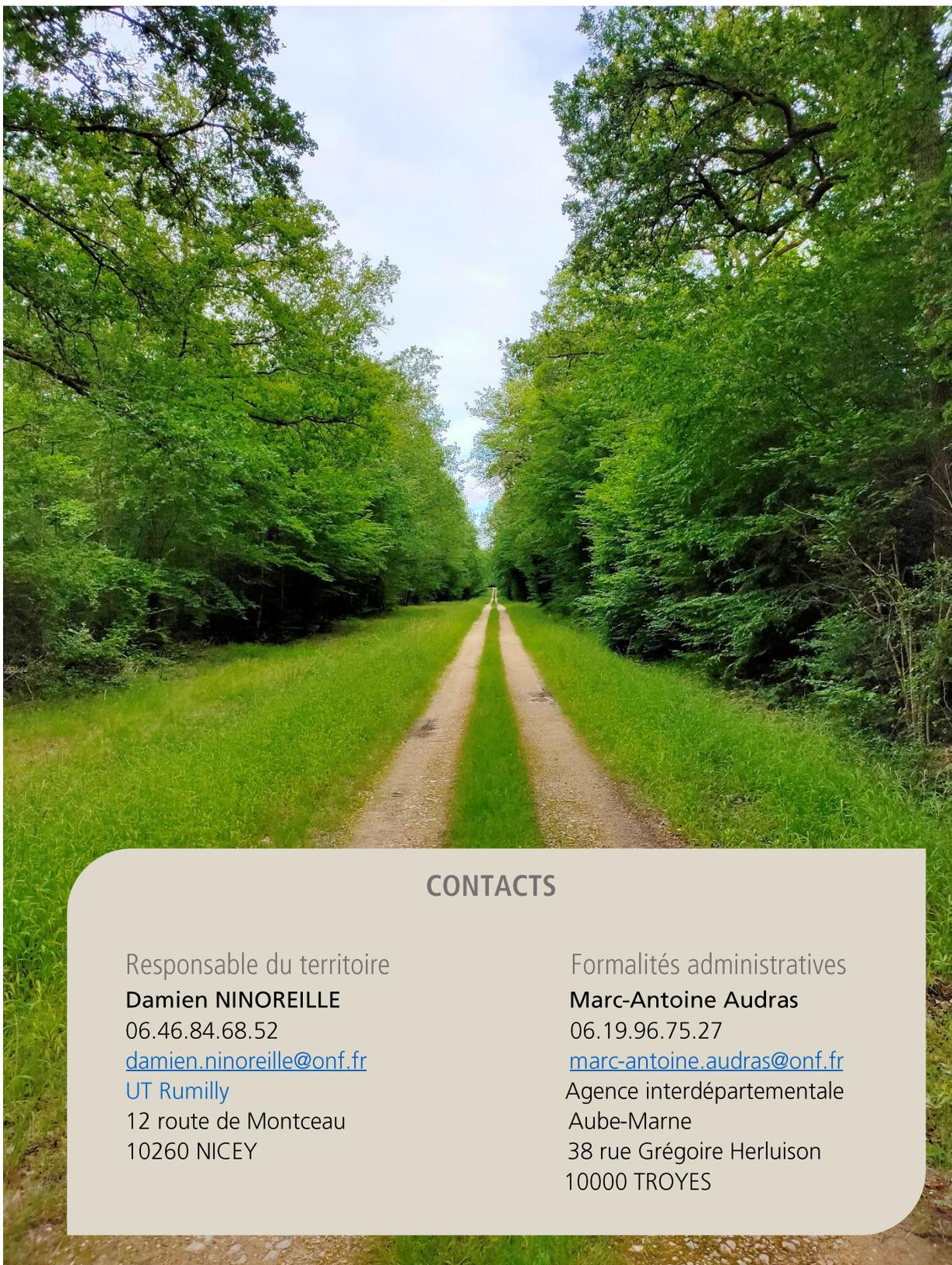
Espèces

Cerf élaphe, chevreuil, sanglier

BON A SAVOIR

Accès facile par autoroute A5, sortie 21.

Hôtellerie et restauration : nombreuses offres entre Troyes et Chaource.



CONTACTS

Responsable du territoire

Damien NINOREILLE

06.46.84.68.52

damien.ninoreille@onf.fr

UT Rumilly

12 route de Montceau

10260 NICEY

Formalités administratives

Marc-Antoine Audras

06.19.96.75.27

marc-antoine.audras@onf.fr

Agence interdépartementale
Aube-Marne

38 rue Grégoire Herluison

10000 TROYES